

**DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**

Le 2 Avril 2021 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 Avril 2021, s'est assemblé en séance ordinaire au restaurant scolaire sous la présidence de Monsieur René ROCUET, Maire.

Etaient présents : M. René ROCUET, Maire ; MM. et Mmes Jérôme GOURMELEN, Fanny CARRIE, Eric BERDER, Céline SIMONOU, Valérie MOREL, Yann HUBERT, Serge SINOUE, Adjoint ; MM. et Mmes Nathalie DROAL, Gabrielle COSQUERIC, David GORAGUER, Catherine HECK, Henry MAYEUX, Jacqueline JEGOU, Christian PIERRE, Frédérique LE BIHAN, Bertrand LE PAPE, Hélène CUILHE, David ROLLAND, André GUILLOU, Catherine GARREAU, Michel GUILLOU, Vincent RANNOU, Sophie BOYER, Lionel PERRET et Jocelyne CAROFF, Conseillers Municipaux.

Procuration : Mme Sandra CALVEZ à M. Michel GUILLOU.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique LE BIHAN.

1 - G : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter une question portant sur la possibilité d'obtenir une subvention pour l'achat d'ouvrages à la Médiathèque.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour de la séance.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

1bis - G : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Mme Sophie BOYER souhaite faire une remarque, de façon positive, que depuis le début du mandat c'est la première fois que le compte-rendu est bien fait. Elle évoque une satisfaction sur ce point.

M. René ROCUET informe que désormais le compte-rendu sera transmis aux groupes d'opposition pour pré-validation.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

2 - G : PROGRAMME DES TRAVAUX 2021

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Travaux s'est réunie le 24 mars 2021 et a examiné lors de cette séance les projets des programmes de voirie, de bâtiments communaux et d'achat de matériel et mobilier, qui ont été présentés à la Commission des Finances du 31 mars 2021.

Il donne la parole à M. Yann HUBERT, Adjoint chargé du Cadre de Vie, de l'Environnement et des Travaux, qui présente au Conseil le compte-rendu de ces commissions. Les estimations financières sont les suivantes :

Libellé : Travaux de voirie	
Désignation de l'investissement	BP 2021
Marché voirie	111 300,00
Réhabilitation de la Résidence de Mogueurou	75 800,00
Purges Route du Château d'Eau	15 000,00
Chemin de Moustoir Bihan (émulsion au printemps 2021)	12 000,00
Purges Route de la Forêt- Fouesnant	8 500,00

Travaux hors marché de voirie	46 000,00
Rénovation éclairage public Hameau du Pontigou (13 lampes)	24 000,00
Aménagement du bourg et centre bourg complément mission A Mar ECR	5 000,00
Sécurisation parking Creach Veil	10 000,00
Sécurisation accès Halle des sports Mousterlann	7 000,00
Espaces verts	29 200,00
Réhabilitation du jardin du presbytère	20 000,00
Réhabilitation du parc Saint Primel étude hydraulique	3 500,00
Optimisation du fleurissement	1 000,00
Création d'un conservatoire communal des fruitiers	600,00
Optimisation des plantations d'arbres en accompagnement de voirie	3 000,00
Porte Vélo extérieur	1 100,00
Espaces naturels, cheminement	12 000,00
Liaison lotissement de Kéromen Parc St Primel avec passerelle	12 000,00
Aire de jeux	10 000,00
Installation d'une structure ludique sur l'esplanade	10 000,00
Stade	
Installation d'un système de clôtures + pare-ballons au Nord et à l'Ouest du terrain n° 2 Creach Veil	Régie
Total des investissements	208 500 €

Accompagnement de travaux d'enfouissement de réseaux électriques initiés par la CCPF et SDEF	
Allée des Bruyères – sous réserve SDEF	12 000 €
Route de Fouesnant - accompagnement	32 400 €

Travaux de voirie à imputer en fonctionnement	
PATA (gravillonnage) 15 tonnes	13 500 €
Puisard Ferme de Poullogoden	2 500 €
4 Chicane Carrefour Rte du Château d'Eau	10 000 €
Cheminement piétons Allée des Châtaigniers	1 500 €
Cheminement piétons Rue d'Armor	2 000 €
Liaison lotissement de Kéromen Parc St Primel (hors passerelle)	2 000 €

Libellé : Travaux sur les bâtiments	
Désignation de l'investissement	BP 2021
Tous bâtiments	
Dossier amiante	fonctionnement
Mairie	
Gouttières façade et arrière sur verrière	10 000
Ecole Elémentaire Léonard de Vinci	
Salle de Motricité	-
Clôture et portails (portillon vidéo)	7 000
Visiophone	2 000

Ecole Maternelle Léonard de Vinci	
Aires de jeux et sol amortissant Proposition chaloupe	25 000
Installation de 2 espaces change près de la douche (à chiffrer avec un agenceur)	5 000
Maison Communale	
Réflexion globale de remise en état (étude)	crédits 2020
Maison de l'Enfance	
Nettoyage de la toiture, gouttière et puit de lumière	3 000
Remplacement des radiateurs (cuisine, couloir, toilettes)	1 100
Halle des Sports	
Toiture et bardage	200 000
AGORA	
Commande de chauffage salle parquet	3 000
Total des investissements	256 100 €

Travaux réalisés en régie municipale

Isolation du Hall près du bureau de Sonia	200 €
Pare ballon et clôture Creach Veil	6 000 €
Clôture STM Ecole Maternelle	1 200 €

Libellé : Mobilier - Matériel	
Désignation de l'investissement	Propositions
Voirie	
Tractopelle d occasion	-
Tractopelle neuf (reprise de l'ancien entre 8000 et 12000 €)	-
40 Piquets de chantier et 1 panneau danger tri flash sur pied	650
Panneaux de signalisation Texto Village	3 500
Bâtiments	
2 Chariots Halle des Sports (Pieds de la rampe de Rink Hockey)	2 400
Espaces verts	
Débroussailleuse thermique	500
Débroussailleuse électrique	400
Tronçonneuse thermique	600
Tronçonneuse élagueuse thermique	450
Souffleur électrique	250
Tondeuse thermique	350
Remplacement de la tondeuse autoportée Kubota	24 600
Traceuse peinture	1 500
Enrouleur arroseur	7 000
Désherbeur motorisé cimetièrre (achat avec Pleuven)	fonctionnement
Ecole Maternelle	
Ordinateur fixe	800
Equipement VPI 4 classes	6 800
3 Vélos	750
4 tables	340
14 chaises	700

Installation 2 blocs de 4 vestiaires mini largeur	1 600
Mobilier salle de change des élèves	1 000
Lave-linge	1 300
Ecole Elémentaire	
30 tables	2 800
12 tablettes avec valise de chargement	4 600
3 Ordinateurs tours	2 110
2 ordinateurs portables	1 030
Tapis salle de motricité	1 700
Ecole Saint-Louis	
Informatique	3 500
Restaurant scolaire	
Marmite à changer	2 000
Containers (2) à nourriture	700
Aspirateur professionnel	600
Meuble de rangement Vaisselle cérémonie	800
Imprimante scanner	400
Mairie	
Système de vidéoprojection et sonorisation salle du conseil	10 000
Serveur informatique	8 000
Ordinateur portable service communication	1 000
Maison de l'Enfance	
Aspirateur professionnel	600
Médiathèque	
Jeux ludothèque	1 500
Ordinateur portable gestion du fonds documentaire	1 000
Atelier (tous les services)	
2 Escabeaux (7 / 8 marches)	550
2 Escabeaux (4 / 5 marches)	350
Assistant de prévention	
Ordinateur portable	1 000
Chapelles	
4 Tables et bancs Composite	4 000
Total des investissements	103 730 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Yann HUBERT, Adjoint, après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme des travaux

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

3 - G : ETUDE DE FAISABILITE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE HALLE DE SPORTS

M. Henry MAYEUX, Conseiller délégué, présente au conseil le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le site de la Halle de Sports.

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), de par ses statuts (article 3) et compétent dans le domaine de l'aménagement et de l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables selon les dispositions de l'article L2224-32 du Code général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, dans le cadre du projet susmentionné, le Maire souhaite faire appel au SDEF afin qu'une étude de faisabilité technico-économique soit réalisée :

- Si l'étude met en évidence un projet viable et économiquement intéressant.
- Si la commune décide de travailler avec le SDEF pour la mise en œuvre de la centrale photovoltaïque, l'étude de faisabilité sera prise en charge par le SDEF.
- A défaut, si la commune réalise l'opération avec une autre structure, elle s'engage à rembourser au SDEF le coût de l'étude estimé à 475 € (1 journée d'étude réalisée par un agent du SDEF).
- Si l'étude conclue que l'opération n'est pas viable économiquement, le SDEF prendra en charge son coût.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition d'étude technique et économique.

Mme Jocelyne CAROFF demande si l'utilisation de ces panneaux va entraîner un changement des installations électriques de la Halle de Sports.

MM. Henry MAYEUX et René ROCUET répondent qu'il s'agit de panneaux de production d'électricité, indépendant du bâtiment et que cela n'aura pas de répercussion sur les installations de la Halle de Sports.

M. André GUILLOU pense que c'est une bonne proposition. Il souligne qu'il est important de produire de l'énergie renouvelable.

Mme Sophie BOYER rappelle que le renforcement de la charpente sera nécessaire et souhaite savoir quel en sera le coût.

M. Henry MAYEUX répond qu'effectivement un renforcement de la charpente sera à prévoir mais que la part du coût engendrée par les panneaux sera prise en charge par le SDEF.

Mme Sophie BOYER demande quel est l'intérêt de l'opération pour la commune.

Mme Jocelyne CAROFF souhaite savoir si le coût serait différent en cas de réalisation par un autre prestataire.

M. Henry MAYEUX répond que, dans cette hypothèse, la commune devrait faire l'avance du coût.

Mme Sophie BOYER demande si les panneaux appartiendront au SDEF et s'interroge sur leur recyclage lors des changements.

Mme Jocelyne CAROFF demande si d'autres communes ont déjà fait ce choix et trouve qu'il serait intéressant d'avoir leur retour d'expérience.

M. Henry MAYEUX indique qu'il informera le Conseil Municipal de la suite qui sera donnée à ce dossier.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique sur le bâtiment de la Halle des Sports par le SDEF.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

4 - G : DOTATIONS SCOLAIRES 2021

Le Comité Consultatif des Affaires Scolaires s'est réuni le lundi 15 Mars 2021 pour examiner les dotations scolaires 2021. Les propositions émises par le Comité ont été présentées à la Commission des Finances du 31 Mars dernier. M. le Maire donne la parole à Mme Céline SIMONOU, Adjointe chargé de la Vie Scolaire et de l'Égalité des Chances, pour présenter les propositions financières 2021.

EFFECTIFS SCOLAIRES (au 01/01/2021)

Années	Ecoles publiques Léonard de Vinci			Ecole privée Saint-Louis			Totaux
	Maternelle	Elémentaire	Total	Maternelle	Elémentaire	Total	
2019/2020	89	178	267	65	76	141	408
<i>Commune</i>	79	158	237	52	60	112	349
<i>Hors commune</i>	10	20	30	13	16	29	59
2020/2021	98	160	258	50	84	134	392
<i>Commune</i>	87	138	225	39	62	101	326
<i>Hors commune</i>	11	22	33	11	22	33	66

Dotations scolaires aux écoles publiques 2021

Imputation	Article	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
60611	Eau	1 300	1 300
60612	Electricité	3 500	5 700
60621	Chauffage	2 700	6 000
60628	Pharmacie	110	100
60631	Fournitures d'entretien	4 000	4 000
60632	Fournitures de petit équipement	900	1 000
60633	Fournitures de voirie	150	200
60636	Vêtements de travail	500	
6064	Fournitures administratives	280	380
6067	Fournitures scolaires (41 € / élève de la commune en 2021)	3 567	5 658
6067	Livres	500	1 000
6067	Fournitures scolaires accueil ponctuel enfnts	11	174
6068	Autres matières et fournitures	250	400
6122	Crédit-bail photocopieur	620	620
615221	Entretien des bâtiments	1 000	1 000
61558	Réparation du matériel	1 000	700
6156	Maintenance photocopieur	1 600	2 000
6156	Maintenance informatique	1 000	1 500
616	Primes d'assurances	630	830
6184	Versements à des organismes de formation	200	
6188	Autres frais divers	2 600	
6262	Téléphone	1 100	1 600
6283	Nettoyage des locaux	500	18 000
637	Autres impôts	350	750
6475	Médecine du Travail	300	
	Personnel rattaché à l'école	99 500	6 800
	Personnel STM - interventions ponctuelles	1 500	1 600
	Personnel administratif	1 100	1 200
	Sous total	130 868	62 512
	Investissement		
2183	Matériel (bureau ou informatique)	5 000	14 500
2184	Mobilier	3 640	2 800
2188	Matériel divers	2 050	1 700
2313	Travaux de bâtiment	30 000	213 000

Dotation école privée Saint-Louis

Rappel Montant versé en 2020	102 051,79
Ajustement sur dotation 2020 (a)	4 671,86
Montant dotation pour 2021 (b)	86 749,84
Total versement 2021 (a+b)	91 421,70

La Commune propose d'accompagner dans le cadre du plan de relance numérique des écoles élémentaires l'acquisition de matériels informatiques à hauteur de 14 000 € pour l'Ecole Léonard de Vinci et de 6 000 € pour l'Ecole privé Saint-Louis.

Le plan de relance de l'Etat au titre de l'appel à projet continuité pédagogique pour un socle numérique dans les écoles élémentaires est subventionnable à hauteur de 70 %. Le dossier a été déposé par les services communaux.

Subventions scolaires 2021

Objet	Ecoles publiques		Ecole Privée
	Elémentaire	Maternelle	
Association sportive (4 €/élève)	552,00	348,00	404,00
Arbre de Noël (5,20 €)	832,00	509,60	696,80
Sorties éducatives (41 €)	5 658,00	3 567,00	4 141,00
TOTAUX	7 042,00	4 424,60	5 241,80

Mme Jocelyne CAROFF signale qu'elle avait déjà formulé, lors d'un précédent Conseil, un questionnement sur l'achat numérique pour des classes de maternelles. Elle s'inquiète sur l'usage de ce type d'équipement par de jeunes enfants.

Mme Céline SIMONOU précise qu'il n'est pas prévu d'utilisation de tablettes et/ou écrans directement par les enfants mais plutôt des projections, des travaux au mur.

Mme Hélène CUILHE pense que la démarche s'inscrit dans l'évolution actuelle des pratiques. Elle indique que les enseignants sont formés pour ce type d'activité et sauront être vigilants.

M. Jérôme GOURMELEN informe avoir rencontré le référent informatique de l'Académie. Il confirme qu'il s'agit d'habituer les enfants à l'usage du numérique de façon adaptée.

Mme Hélène CUILHE souligne qu'il s'agit de développer la notion d'interaction entre enfants et enseignants.

Mme Jocelyne CAROFF renouvelle son inquiétude sur le plan sanitaire mais précise qu'elle ne s'opposera pas à la proposition.

M. André GUILLOU souhaite réagir suite aux propos de Mme Céline SIMONOU indiquant que la Commune de SAINT-EVARZEC sera la dernière commune du canton à être équipée. Il précise que, sous la précédente mandature, la Commune avait été pionnière pour l'équipement informatique de l'école élémentaire.

Mme Céline SIMONOU confirme cette précision tout en signalant qu'ensuite la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais avait pris en charge les équipements pour les autres communes du canton.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Céline SIMONOU, Adjointe, et après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions scolaires proposées au titre de 2021 ainsi que la demande de prise en charge d'équipements numériques dans le cadre du Plan de relance.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

5 - G : VENTE DE L'ATELIER RELAIS N° 12 AU PROFIT DES PAPILLONS BLANCS

La Commune a signé le 28 juin 2000 un bail commercial avec l'association les Papillons Blancs du Finistère pour la location d'un atelier relais d'une surface de 626,76 m² situé Rue Nicolas Appert à SAINT-EVARZEC.

L'association a sollicité l'application de la promesse de vente inscrite dans le bail. Toutefois, la Commune a mené une négociation pour convenir du montant de la vente avec des représentants de l'association. Un accord de principe a été conclu sur la base d'un prix de vente de 72 000 €.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le montant de cette vente immobilière et à autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié afférent.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente de l'atelier-relais au prix de 72 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

6 - G : SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU CCAS

Conformément au code de la famille et de l'action sociale, le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif rattaché à la Commune. Il a pour mission « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Il convient de prendre une délibération pour permettre le versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS.

Il proposé d'allouer au CCAS pour 2021 un montant de 10 000 € et d'inscrire ces crédits au compte 657362. Ce montant maximum sera ajusté en fonction de la somme nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS lors de la clôture de son exercice 2021.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la subvention d'équilibre proposée.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

7 - G : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : AFFECTATION DES RESULTATS 2020

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, propose au Conseil Municipal, conformément à l'instruction M 14, d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal et des budgets annexes de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement 2020	713 540,81 €
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2020	713 540,81 €
Déficit d'investissement reporté 2020	232 845,95 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 proposée.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER-RELAIS

Déficit de fonctionnement cumulé 2020	1 448,76 €
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2020	0
Excédent d'investissement reporté 2020	7 511,79 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 proposée.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

BUDGET ANNEXE DU COMMERCE-RELAIS

Déficit de fonctionnement 2020	279,50 €
Affectation en investissement (compte 1068) de la totalité du résultat 2020	0 €
Excédent d'investissement reporté 2020	26 462,02 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants l'affectation de résultat 2020 proposée.

VOTANTS : 26	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 26
--------------	----------------	------------	-----------

Mme Frédérique LE BIHAN ne prend pas part au vote.

8 - G : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Au vu de l'état fiscal notifiant les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2021, le produit fiscal de référence s'élève à 1 582 650 € à taux constants. Ce produit provient des taxes foncières bâties et non bâties. Le montant des allocations compensatrices et DCRTP versées par l'Etat s'élève à 282 279 €, la commune percevra 33 585 € au titre des autres taxes et se voit appliquer une contribution avec coefficient correcteur de 189 659 €

Il est proposé conformément à l'hypothèse de travail annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire d'appliquer une augmentation du taux de la taxe foncière. Les taux et les produits attendus sont répertoriés dans le tableau suivant :

Taxes	Bases d'imposition 2021	Taux constants	Produits 2021 prévisionnels
Taxe foncière (bâti)	4 801 000 €	33,67 %*	1 616 497 €
Taxe foncière (non bâti)	91 800 €	47,33 %	43 449 €
TOTAL			1 659 946 €

* Le taux de la taxe foncière se répartit comme suit : 15,97 % (taux départemental 2020) complété du taux communal de 17,70 %, majoration de 10 % par rapport au taux communal de 16,09 % voté en 2020 soit un taux global de taxe foncière de 33,67 % pour 2021. Pour rappel le taux moyen de la taxe foncière en 2019 pour les communes de la même strate s'élève à 18,93 % (source www.collectivites-locales.gouv.fr).

M. Jérôme GOURMELEN expose à l'assemblée les raisons motivant la hausse des taux.

De multiples raisons rendent inévitables une augmentation de la taxe sur le foncier bâti, unique levier dont nous disposons.

Chacun a pu prendre connaissance de l'étude rétrospective et prospective qui décrit la situation financière de la commune :

- La dette est élevée et se situe à un niveau proche du seuil de 7 ans que les spécialistes considèrent comme critique. La charge annuelle de remboursement est de 572KE (415 en K et 157 en intérêts). Nous ne recourons pas à l'emprunt en 2021.
- Les recettes sont caractérisées par une tendance baissière :
 - . Attribution de compensation non indexée sur l'inflation, depuis 2002, d'où perte de pouvoir d'achat.
 - . La suppression de la TH est une bonne nouvelle pour les contribuables, mais compensée par l'État, elle est figée.
 - . Les dotations reculent chaque année (DGF : -17 KE en 2021).
 - . L'absence d'accord sur la fonds de péréquation, c'est 40 KE de moins dans notre budget.
- En face, les dépenses sont en grande partie incompressibles :
 - . La présence d'effectifs suffisants est nécessaire pour avoir des services de proximité de qualité dans les écoles, au restaurant scolaire, à l'ALSH, dans les services administratifs et techniques et à la médiathèque.
 - . Les prêts doivent être remboursés.
 - . Les services doivent pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions matérielles.

En ce qui concerne les investissements, les besoins sont importants :

- Le patrimoine bâti doit être entretenu et rénové : le toit de la halle de sports est à réparer, la MC est à rénover en profondeur, sous peine de devoir la fermer. Nous voulons aussi nous inscrire dans la transition énergétique pour réduire les dépenses énergétiques et améliorer notre bilan carbone.
- Nous devons entretenir la voirie et améliorer la sécurité routière. Le cadre de vie des habitants mérite tous nos soins.
- Le matériel des services est à renouveler régulièrement.

Nous sommes donc conduits à vous proposer une augmentation de la taxe foncière de 1,6 point, soit 10 % de l'ancien taux. Le gain pour la Commune est de 90 KE, et l'impact sur les ménages est, en moyenne de 30 euros. Nous restons en dessous de la moyenne des taux des communes de la taille de SAINT-EVARZEC.

Mme Sophie BOYER se dit très surprise par une proposition d'augmentation de 10 % car ceci n'est pas neutre. Elle souligne que sur le programme de campagne de la majorité, à l'occasion des élections municipales de 2020, sous la rubrique « nos engagements » il était noté un maintien du niveau d'imposition.

Elle indique que des arguments tel que la nécessité de réfection de la toiture de la Halle de Sports l'a fait doucement rigoler en rappelant qu'à la première réunion de Conseil de cette mandature les élus de la majorité avaient évoqué qu'il s'agissait juste de quelques gouttes et non de fuites importantes.

Au sujet de la baisse des dépenses énergétiques elle signale que depuis le changement d'heure l'éclairage public est toujours à la même heure.

Mme Sophie BOYER fait remarquer qu'il s'agit d'un des engagements électoraux qui ne sera pas tenu.

Pour elle, c'est un très mauvais signe aux investisseurs et aux jeunes qui souhaitent s'installer à SAINT-EVARZEC.

M. René ROCUET précise que pendant le dernier mandat la population a baissé et qu'il va la faire augmenter. Il souhaite indiquer que la majorité a découvert beaucoup de mauvaises surprises.

M. Lionel PERRET dit que la campagne électorale de la majorité a été faite sur des mensonges en insistant sur le maintien du niveau d'imposition.

Mme Sophie BOYER dit : « vous faites l'inverse de ce que vous avez dit ». Pour elle, cela a pour conséquence un manque de confiance. Vous étiez tous les deux élus depuis des années et en commissions des finances, vous ne pouvez pas dire que vous ne saviez pas.

Mme Valérie MOREL précise que si une augmentation de 2 ou 3 % avait été faite chaque année, il ne serait pas nécessaire d'augmenter de 10 % aujourd'hui.

MM. René ROCUET et Jérôme GOURMELEN indiquent que cette décision a été prise après mûre réflexion et correspond à un réel besoin.

M. Michel GUILLOU précise que son groupe votera contre cette augmentation des taux de la taxe foncière de 10 % car les arguments de M. Jérôme GOURMELEN sont ridicules et qu'il n'y a aucune obligation de le faire. Il précise « vous parlez d'une dette élevée alors qu'elle ne baissera pas en 2021 ! La majorité précédente l'avait baissé de 40 % en 5 ans. Ceci est un très mauvais signal pour les St-Evarzécoises et St-Evarzécois surtout dans la crise sanitaire actuelle ».

M. René ROCUET demande à M. Michel GUILLOU d'arrêter des interventions liées à la frustration de se retrouver au rang de l'opposition.

M. Michel GUILLOU répond : « Tu ne peux pas dire ça, tu sais très bien dans quelles conditions vous avez été élus avec 40 % des votants, ce n'est pas glorieux ».

Mme Sophie BOYER interpelle les membres de la majorité sur l'augmentation de 10 % : « dans votre équipe ça ne vous fait rien, vous êtes tous d'accord ? ».

M. Serge SINOUE lui répond : « Sophie tu nous laisses tranquilles. Ici on est unis dans notre groupe. On a vu ce que cela fait quand la majorité n'est pas unie. Nous sommes tous d'accord sur l'augmentation de 10 %... ».

M. Yann HUBERT souhaite reprendre un exemple parmi les surprises, à savoir les aires de jeux. Il indique qu'aucun contrôle réglementaire n'a été effectué depuis plusieurs années. La conséquence de ce choix est que toutes les aires sont à ce jour « non conformes ». Le coût de la mise en conformité sera en 2021 de 35 000 €.

M. Lionel PERRET rappelle qu'il n'était pas au Conseil Municipal au cours du dernier mandat mais que MM. René ROCUET et Jérôme GOURMELEN y étaient. Il les interpelle : « arrêtez de dire que vous n'étiez pas au courant car les chiffres étaient inscrits aux budgets ».

M. Michel GUILLOU intervient : « Je ne peux pas laisser dire cela, les finances de la commune ne peuvent pas être mises en cause suite au précédent mandat. Nous avons clairement baissé les dépenses de fonctionnement de 180 000 € en 5 ans alors que vous allez les augmenter de 90 000 € au bout d'un an ! Vous faites fort ! ».

Mme Valérie MOREL réagit en précisant que les surprises découvertes correspondent à des travaux non réalisés ou des obligations non suivies et que ces chiffres n'étaient pas sur les budgets.

M. André GUILLOU fait remarquer que pour les bâtiments il faut regarder autour de nous. A SAINT-EVARZEC, les bâtiments sont en bon état : Restaurant scolaire, Agora, Ecoles.

Il précise que la réalisation du sous-sol du restaurant scolaire a été faite par anticipation pour des raisons économiques.

Après avoir entendu l'exposé de M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, et après délibération, le Conseil Municipal adopte les propositions en matière de taxes directes locales telles que présentées, selon le vote ci-dessous :

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 8	POUR : 19
--------------	----------------	------------	-----------

Vote *CONTRE* : André GUILLOU, Michel GUILLOU, Sandra CALVEZ, Catherine GARREAU, Vincent RANNOU, Sophie BOYER, Lionel PERRET, Jocelyne CAROFF.

9 - G : BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 526 695 € en section de fonctionnement et 2 393 015,81 € en section d'investissement.

M. Lionel PERRET demande une précision sur la ligne 6068 pour savoir à quoi est due la baisse de 10 000 €.

M. Jérôme GOURMELEN répond qu'il s'agit d'un compte un peu fourre-tout, comprenant notamment des achats pour les services techniques.

M. Lionel PERRET demande une précision sur l'article 6574 : 16 750 € annoncés à la présentation par M. Jérôme GOURMELEN et 26 750 inscrits sur le document budgétaire communiqué. Quel chiffre faut-il retenir ?

MM. René ROCUET et Jérôme GOURMELEN indiquent que ce point sera vu avec le service financier pour apporter aux conseillers l'explication nécessaire.

M. Lionel PERRET fait remarquer que le budget ne sera pas équilibré si la somme de 16 750 € est celle à retenir.

Mme Sophie BOYER souhaite avoir une précision sur les prêts étudiants budgétés. Elle relève qu'un seul prêt a été inscrit et dit qu'avec la crise il aurait été plus judicieux d'en mettre 2 au nom de la solidarité défendue par la majorité.

Elle souligne que peu de personnes ont connaissance de cette possibilité et demande à ce que la communication soit développée sur ce sujet.

M. Lionel PERRET demande si, page 7, l'augmentation de 10 000 € dans les frais de personnel correspond une prime covid, SAINT-EVARZEC étant la seule commune du canton à ne pas l'avoir fait.

M. René ROCUET précise qu'il n'y a pas de prime covid envisagée, le personnel n'étant pas en danger. Déjà évoqué précédemment, le choix de ne pas attribuer de prime est maintenu.

Mme Jocelyne CAROFF souhaite souligner que la motivation des agents est, en partie, liée aux primes.

M. Michel GUILLOU précise qu'il votera contre ce budget primitif pour plusieurs raisons.

Il ne reviendra pas sur l'augmentation très importante de la taxe foncière. Il évoque que lors du dernier débat d'orientation budgétaire M. Jérôme GOURMELEN avait évoqué une maîtrise des dépenses de fonctionnement or ce n'est pas le cas et c'est plutôt une dérive avec une augmentation importante de 90 000 € dans le BP 2021. En investissement, nous sommes contre le projet de la salle de motricité qui n'est absolument pas justifiée et d'ailleurs, pour l'instant, on est seulement à 45 000 € de subventions sur les 136 000 € sollicités. On est loin du compte ! L'investissement concernant la rénovation urbaine du Centre Bourg est beaucoup plus urgente mais il n'y a que 5 000 € de prévu dans le BP 2021.

M. René ROCUET répond : « vous aviez eu l'occasion de faire l'aménagement du Centre Bourg au cours du précédent mandat. Nous on va le faire. En ce qui concerne la salle de motricité il s'agit d'un leitmotiv de ta part ».

On nous reproche globalement un investissement de 5 000 €/an alors que précédemment de très lourds travaux ont été fait : Eaux Pluviales de Troyalac'h, Restaurant scolaire et Moustierlann, heureusement que le ridicule ne tue pas.

M. Michel GUILLOU répond : « pourquoi tu parles des investissements qui datent de plus de 10 ans, obligatoires à l'époque, et qu'on ne pourrait pas faire aujourd'hui. Cela n'a pas de sens, c'est toi le Maire, il faut l'assumer et arrêter d'évoquer les mandats précédents ».

Plusieurs membres de la majorité réagissent pour signaler que ces investissements impactent encore lourdement la Commune.

M. André GUILLOU souhaite souligner que pour son groupe la priorité aurait été le préau de l'école maternelle.

Après avoir entendu l'exposé de Mr Jérôme GOURMELEN, adjoint aux finances, et après délibération, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2021 de la commune tel que présenté, selon le vote ci-dessous :

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 8	POUR : 19
--------------	----------------	------------	-----------

Vote *CONTRE* : André GUILLOU, Michel GUILLOU, Sandra CALVEZ, Catherine GARREAU, Vincent RANNOU, Sophie BOYER, Lionel PERRET, Jocelyne CAROFF.

10 - G : BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'ATELIER RELAIS

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 534,76 € en section de fonctionnement et à 93 046,55 € en section d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 de l'Atelier-Relais tel que présenté.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

11 - G : BUDGET PRIMITIF DU COMMERCE RELAIS 2021

M. Jérôme GOURMELEN, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 850,00 € en section de fonctionnement et à 28 032,52 € en section d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Mr Jérôme GOURMELEN, adjoint aux finances, et après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants le Budget Primitif 2021 du Commerce-Relais tel que présenté,

VOTANTS : 26	ABSTENTION :	CONTRE :	POUR : 26
--------------	--------------	----------	-----------

Mme Frédérique LE BIHAN ne prend pas part au vote.

12 - G : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modifications suivantes s'inscrivant dans la démarche, déjà évoquée lors de précédentes réunions, de lutte contre la précarité pour certains agents en poste depuis plusieurs années :

Suppression de poste	Adjoint technique	Temps non complet 34/35 ^{ème}
Ajout de poste	Adjoint technique	Temps complet 35/35 ^{ème}
Ajout de poste	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Temps complet 35/35 ^{ème}

Après avoir pris connaissance des propositions, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications présentées.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

13 - G : ORGANISATION DU SERVICE COMMUNICATION

Monsieur Eric BERDER, Adjoint à la Communication, informe que le site internet et la charte graphique de la commune sont actuellement des missions confiées à des prestataires extérieurs. Les contrats relatifs à ce travail arrivant à terme, il est envisagé de confier ces tâches à l'agent contractuel actuellement en poste sous CDD au service communication.

Il est proposé au Conseil Municipal de prévoir le renouvellement du CDD en cours par un CDD 3 ans renouvelable à temps complet (date d'effet 1^{er} mai 2021) permettant une pérennité dans le travail et une réduction de la précarité d'emploi de cet agent.

Mme Sophie BOYER s'interroge sur la formulation « charte graphique » faite une fois cette charte n'est pas à refaire tous les mois.

M. Lionel PERRET s'étonne que la majorité parle de réduire la précarité et propose pour ce service un CDD. Cela ne fait-il pas beaucoup de contrats à se suivre pour cet agent ?

MM. René ROCUET, Jérôme GOURMELEN et Eric BERDER précisent que cette proposition correspond au souhait de l'agent qui a décliné un poste en CDI.

M. Lionel PERRET remarque qu'il faudra être attentif à la jurisprudence sur ce point.

M. Michel GUILLOU demande des précisions sur l'incidence financière concernant cette modification du service communication.

M. René ROCUET indique que l'opération est neutre financièrement.

Mme Sophie BOYER questionne sur le type de logiciels qui sera utilisé, notamment en télétravail, et fait remarquer que l'utilisation de logiciels gratuits n'aboutit pas à la même qualité de travail que le prestataire actuel. Elle s'interroge sur le coût à venir en cas de besoin d'acquisition de certains logiciels.

Après avoir pris connaissance de la proposition, et après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la mise en place d'un contrat CDD de 3 ans au service Communication, tel que présenté, selon le vote ci-dessous :

VOTANTS : 27	ABSTENTIONS : 3	CONTRE : 0	POUR : 24
--------------	-----------------	------------	-----------

Vote *ABSTENTIONS* : Sophie BOYER, Lionel PERRET, Jocelyne CAROFF.

14 - G : EVOLUTION DES TARIFS COMMUNAUX

M. Jérôme GOURMELEN soumet la question posée par un agent communal résidant hors commune et demandant pour les enfants des agents municipaux hors commune une modification du tarif appliqué à l'accueil de loisirs sans hébergement.

Actuellement, les enfants de ce personnel se voient appliquer pour 2021 les tarifs ci-dessous :

Enfants domiciliés hors commune	Tarif journée 2021 (repas inclus)	Tarif journée majorée 2021 (repas inclus)	Tarif journée camp 2021
Tarif unique	20,07 €	23,28 €	31,94 €

M. Jérôme GOURMELEN propose que les enfants du personnel bénéficient du tarif basé sur la tranche de ressources la plus élevée appliquée aux enfants résidant la commune selon le tableau ci-dessous :

Tranches de ressources	Tarif journée 2021 (repas inclus)	Tarif journée majorée 2021 (repas inclus)	Tarif journée camp 2021
> 5250 €	16,24 €	18,83 €	27,46 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

Mme Jocelyne CAROFF déplore que M. Jérôme GOURMELEN reprenne à son compte une question posée par elle-même lors d'une séance précédente pour s'en attribuer le mérite. Elle ne trouve pas cela fairplay.

M. René ROCUET et Jérôme GOURMELEN précise que cette proposition fait suite à une demande réelle déposée par un agent.

Après avoir entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place des tarifs proposés.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

15 - G : NOMINATION D'UN DELEGUE AGENT AUPRES DU CNAS

Par délibération du 15-F du 30 mars 2012, la commune avait désigné M. Olivier LE DAMANY à la fonction de délégué agent.

Suite au départ du représentant du personnel auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) il convenait de procéder à la nomination de Madame Stéphanie LESCOAT pour assurer cette fonction. Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte de cette nomination.

16 - G : MOTION DE LA COMMUNE CONCERNANT LA PROLIFERATION DES CHOUCAS DES TOURS

Monsieur Henry MAYEUX, Conseiller délégué, informe qu'au cours des dernières années, les dégâts sur cultures occasionnés par l'espèce Choucas des Tours ont fortement augmenté dans le Finistère. Un projet de motion proposé par la FDSEA afin d'alerter le Préfet du Finistère sur cette problématique a été joint à la note de synthèse fournie avec la convocation à la présente séance.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce sujet.

Mme Sophie BOYER souhaite savoir ce qui sera proposé comme accompagnement mentionné dans le projet de motion.

M. Henry MAYEUX répond qu'une information sera faite sur les supports de communication de la mairie.

Mme Sophie BOYER demande ce qui sera mis en œuvre si des bâtiments communaux sont concernés.

M. Henry MAYEUX informe que si cela devait être le cas des travaux seront réalisés.

M. Lionel PERRET s'interroge pour savoir si une motion sera suffisante et évoque la possibilité de plutôt cibler d'autres opérations telles que la stérilisation.

M. Henry MAYEUX précise qu'il s'agit de tirer la sonnette d'alarme pour que les choses bougent.

Mme Jocelyne CAROFF demande si on dispose des résultats des enquêtes réalisées sur le sujet.

M. Henry MAYEUX informe que la DDTM intervient pour les professionnels et notamment les agriculteurs particulièrement touchés par la problématique.

Mme Nathalie DROAL précise que le monde agricole est confronté à d'importants dégâts et que seule une déclaration est à faire dans ce cas. Aucune indemnisation n'est prévue.

Après avoir entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la signature de la motion proposée, selon le vote ci-dessous.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 1	CONTRE : 0	POUR : 26
--------------	----------------	------------	-----------

Vote *ABSTENTION* : Hélène CUILHÉ.

17 - G : TRANSFERT DE LA GESTION DU BOIS DU MOUSTOIR A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS

Monsieur Henry MAYEUX, Conseiller délégué, informe l'assemblée que le site du Bois du Moustoir nécessite un entretien important permettant sa mise en valeur. Ce site représente un intérêt communautaire (sentier de randonnée, cheminement doux, course d'orientation, pêche, zones humides et zones forestière. A ce titre, il est proposé le transfert de gestion des parcelles concernées (parcelles 280-299-303-304-305-306-307-308-309-310-313-314-315-553-34) à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le transfert envisagé, après avoir pris connaissance des éléments présentés.

Mme Jocelyne CAROFF souhaite savoir quelle contrepartie est demandée par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

M. René ROCUET précise qu'il n'y a pas de contrepartie du fait que le site est d'intérêt communautaire

M. Lionel PERRET demande si on peut envisager la pose de panneaux d'interdiction d'accès motos.

M. René ROCUET abonde en ce sens.

M. André GUILLOU demande si ce transfert de compétence va s'accompagner d'une réduction de la compensation versée par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

M. René ROCUET lui dit qu'il lui a déjà répondu lors d'une précédente réunion et confirme que cela ne sera pas le cas.

M. André GUILLOU précise que la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais intervient uniquement que sur le littoral pour des propriétés du Conservatoire du Littoral ou du Département.

Il souhaite savoir quelle sera l'étendue géographique de l'intervention et se dit pas certain que la CCPF ait les moyens techniques d'entretenir ce site.

M. Henry MAYEUX précise que la CCPF fait intervenir l'ONF si nécessaire.

M. René ROCUET indique qu'il s'agit juste d'un entretien pour la sécurisation des lieux.

M. Michel GUILLOU demande à M. René ROCUET s'il peut s'engager à ce que le transfert de la gestion du bois du Moustoir à la CCPF n'entraîne pas une diminution de l'attribution de compensation.

M. René ROCUET reprecise que cela n'aura pas de conséquence sur le fonds de compensation.

M. André GUILLOU veut attirer l'attention sur la présence de nombreux chiens non tenus en laisse. Il signale également que de nouveaux sentiers sont créés par le passage des VTT. Cela pose un problème en matière de biodiversité.

M. Henry MAYEUX remercie pour ces remarques et informe que cela va faire partie de la mise en place d'une réglementation qui sera certainement renforcée.

M. Yann HUBERT souligne qu'il n'y a pas que les chiens et les motos aussi les courses d'orientation, feux.... qui ont des conséquences sur la biodiversité des lieux.

Il indique qu'un plan de gestion des lieux sera élaboré.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le transfert de compétence proposé.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

18 - G : SUBVENTION PLAN DE RELANCE MEDIATHEQUE

Dans le cadre du plan de relance, la médiathèque peut bénéficier d'une participation financière pour l'achat d'ouvrages (à hauteur de 30 % des dépenses).

Un dossier a été constitué et doit être déposé avant le 30 avril prochain.

Dans ce dossier, il est demandé une délibération du Conseil Municipal s'engageant à dépenser 6 400 € en achat de livres imprimés chez des libraires indépendants sur les 10 000 € de budget de la médiathèque pour 2021.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après avoir pris connaissance de la possibilité de subventionnement d'achat d'ouvrages, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition.

VOTANTS : 27	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0	POUR : 27
--------------	----------------	------------	-----------

19 - G : INFORMATIONS DIVERSES

-  M. Christian PIERRE, Conseiller délégué, intervient au sujet du Radon. Il rappelle que les ERP ont une obligation décennale de mesure de radon et si les mesures dépassent les seuils légaux, il y a obligation de réaliser des travaux correctifs. Ces mesures ont été faites sur le bâtiment de l'école maternelle et celui de la maison de l'enfance. Les résultats enregistrés vont nécessiter la mise en œuvre de mesures correctives dans un délai réglementaire de 36 mois.

La séance est levée à 22 h 55 et ont signé les membres présents.